

Suggestions aux utilisateurs des formulaires

1. Renouvelez vos directives de fin de vie tous les cinq ans. Vous pouvez changer d'idée n'importe quand, tant que vous êtes apte.
2. Faites signer vos directives de fin de vie par deux témoins.
3. Faites-en plusieurs copies et donnez une copie à une personne mandataire (ou plusieurs) qui sera prête à se faire l'interprète de vos volontés de fin de vie dans le cas d'incapacité de votre part.
4. Donnez une copie à votre partenaire, à un membre de votre famille ou ami proche.
5. Communiquez vos intentions à vos proches.
6. Gardez-en une copie dans votre table de nuit... secrétaire.
7. Remettez une copie à votre médecin de famille ou médecin traitant et parlez avec lui de vos problèmes éventuels de fin de vie.
8. En cas d'hospitalisation, remettez une copie à l'admission de la clinique avec prière de la placer dans votre dossier médical.
9. Dans le cas d'une intervention chirurgicale avec anesthésie générale, parlez avec votre chirurgien et votre anesthésiste de ce qui vous préoccupe en cas de complications imprévues.
10. Si vous êtes membre de l'AQDMD, portez toujours une copie de votre carte de membre signée sur vous. Important en cas d'accident grave, d'infarctus, de perte de conscience ou autres.